FICHE TECHNIQUE

ASSEMBLEE GENERALE : mode d'emploi

Temps de réflexion, d'échanges et de convivialité, le congrès est également le moment où se réunit l'Assemblée générale annuelle du conseil départemental de la FCPE 75. Ce rendez-vous important pour la vie de la FCPE permet de :

- **nommer ou renouveler les membres du Conseil départemental**
- **définir les orientations qui engagent l'action de la FCPE 75**
- **approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé : rapports financer et d'activité**

Une assemblée générale : pour qui, pourquoi, comment ?

L'assemblée générale rassemble l'ensemble des conseils locaux de la FCPE 75. Elle constitue une occasion privilégiée de partager le bilan de l'année écoulée, d'échanger sur les axes stratégiques, d'émettre des propositions, d'interroger en direct les membres du conseil départemental de la FCPE 75. Tous les adhérents sont invités à y participer.

Elire vos représentants au Conseil d'Administration.

Le conseil départemental de la FCPE 75 est constitué de 21 membres élus par tiers pour 3 ans. **Lors de l'assemblée générale, tous les adhérents peuvent présenter leur candidature pour devenir administrateur du CDPE en adressant le formulaire joint accompagné de leur profession de foi (250 mots maximum) avant le 22 mai 2015 à fcpe75@fcpe75.org.**
Afin que la représentation au niveau départemental reflète le plus fidèlement possible la diversité des adhérents, nous avons à coeur de varier origines géographiques (arrondissements) et niveaux (de la maternelle au lycée !) des administrateurs.

Pourquoi présenter sa candidature ?

Inutile d'être un(e) spécialiste de la FCPE, de l'Éducation, de la communication... pour rejoindre le conseil d'administration. Votre motivation et votre désir d'agir au sein d'un collectif suffisent.
Parmi les actions confiées aux administrateurs en fonction de leur envie ou de leurs compétences :

- animer des temps d'échanges avec les adhérents,
- assister les familles rencontrant des difficultés dans la scolarité de leurs enfants,
- prendre en charge des dossiers thématiques,
- représenter la FCPE dans les instances départementales de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris,
- organiser les temps forts (rencontres thématiques, congrès…),
- élaborer les documents d'information et de communication (communiqués de presse, newsletter, site internet, revue *Liaisons laïques*…) etc.

A votre écoute ! Vous avez envie mais vous hésitez… vous vous posez des questions bien légitimes… le mieux est d'en parler ! Prenez dès maintenant contact avec Hervé-Jean Le Niger (herve-jean.le-niger@fcpe75.org) ou Isabelle Rocca (isabelle.rocca@fcpe75.org), administrateurs à la FCPE 75.

Contribuer aux orientations qui engagent l'action de la FCPE 75 !

Colonne vertébrale de notre action et de nos engagements, les motions présentées par les conseils locaux, discutées et votées lors de l'assemblée générale déterminent les lignes directrices qui guident les prises de position défendues tout au long de l'année scolaire dans les instances départementales de l'Education Nationale et de la Ville de Paris.

Conseil locaux, faites entendre votre voix sur tous les sujets qui vous tiennent à coeur et adressez-nous votre motion avant le 22 mai 2015 à fcpe75@fcpe75.org

A lire également sur le site : les statuts de la FCPE Paris, les motions votées lors des congrès les années précédentes, l'organisation du conseil départemental, la liste des administrateurs 2014-2015… www.fcpe75.org (rubrique La FCPE 75)